

vitesse ou de feu rouge est incriminée à la non-maîtrise d'un seul homme, le conducteur du train.

— J'ai une question qui me taraude l'esprit. Si un conducteur de train fait bien son métier comme Zénon ou Michaël ; il arrive reposé au travail, son hygiène de vie est exemplaire, la connaissance qu'il a de ses instructions est très satisfaisante, sa conduite des trains est responsable et prudente, puis-je considérer dans ce cas que cet agent met tout en œuvre pour ne jamais brûler un feu rouge ?

— Je ne vois vraiment pas ce qu'il peut faire de plus.

— Néanmoins, il arrive qu'un conducteur sans reproche comme celui-ci brûle un feu rouge ou dépasse une vitesse limite.

— Oui, car il ne peut pas se passer de ses automatismes influencés par des éléments externes à sa conscience.

— Comme les fluctuations inévitables des états d'attention.

— Les effets de la production d'hormones du système endocrinien sont un bon exemple de l'incapacité du conducteur à gérer parfaitement ses états de conscience.

— Tu m'as aussi expliqué que l'irrespect des rythmes biologiques amplifie désavantageusement le phénomène.

— Tout le système d'état de vigilance est fragile, il suffit qu'une seule des cellules ne fonctionne pas correctement le long de la chaîne neuronale pour provoquer une action inappropriée. En effet, je te l'ai déjà expliqué, où veux-tu en venir ?

— Si un conducteur brûle un feu rouge sous l'action d'éléments qu'il ne peut pas contrôler, les sanctions ne sont-elles pas injustement données ?